

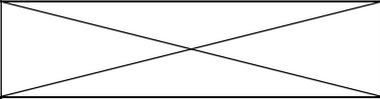
DOSSIER ADMINISTRATIF

Babygym

DOSSIER VALABLE POUR TOUTE L'ANNÉE SPORTIVE

COMPOSITION DE LA FAMILLE

En cas de séparation, il est indispensable de renseigner les adresses des 2 responsables légaux.

	PERE	MERE	<input type="checkbox"/> BEAU-PERE <input type="checkbox"/> BELLE-MERE
Nom			
Prénom			
Situation de famille	Marié <input type="checkbox"/> Séparé <input type="checkbox"/> Divorcé <input type="checkbox"/> Vie maritale <input type="checkbox"/> Célibataire <input type="checkbox"/> Pacsé <input type="checkbox"/> Veuf <input type="checkbox"/>	Mariée <input type="checkbox"/> Séparée <input type="checkbox"/> Divorcée <input type="checkbox"/> Vie maritale <input type="checkbox"/> Célibataire <input type="checkbox"/> Pacsée <input type="checkbox"/> Veuve <input type="checkbox"/>	Marié(e) <input type="checkbox"/> Séparé(e) <input type="checkbox"/> Divorcé(e) <input type="checkbox"/> Vie maritale <input type="checkbox"/> Célibataire <input type="checkbox"/> Pacsé(e) <input type="checkbox"/> Veuf(ve) <input type="checkbox"/>
Adresse			
Code postal			
Ville			
 domicile			
 portable			
 travail			
Mail			
Autorité parentale (*) fournir le jugement	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> (*)	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> (*)	
Résidence de l'enfant	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>

INSCRIPTION DE L'ENFANT A LA BABYGYM

En cas d'inscriptions multiples, renseigner le nom et prénom de chaque enfant.

Nom de l'enfant	Prénom de l'enfant	Sexe (M/F)	Date de naissance	Etablissement scolaire

AUTORISATIONS

SOINS

Nous soussignés, Madame et Monsieur (*)

AUTORISONS le personnel d'animation à prendre toutes les initiatives nécessaires en cas d'accident ou de maladie subite de mon enfant (transfert aux urgences, pompiers, SAMU).

AUTORISONS l'équipe médicale à pratiquer les gestes qu'elle jugera indispensable au regard de l'état de santé de mon enfant.

Les personnes ci-dessus mentionnées (*) seront prévenues dans les plus brefs délais.

PHOTOGRAPHER / FILMER

Nous soussignés, Madame et Monsieur.....

() Rayer les mentions non autorisées*

AUTORISONS que mon enfant soit photographié et/ou filmé aux fins d'utilisation par :

- * La Structure babygym, elle-même
- * Le Service Communication de la ville
- * La Presse de la Ville (Corneilles'Mag)
- * Le Site Internet de la Ville
- * Les Stagiaires, dans le cadre de leurs rapports de stage

ATTESTATION QUESTIONNAIRE DE SANTE

(questionnaire à télécharger et à compléter mais à ne pas nous retourner)

Nous soussignés, Madame et Monsieur.....

Attestons avoir renseigné le questionnaire de santé et avoir répondu par la négative à l'ensemble des rubriques.

Date et signatures des représentants légaux :

**PERSONNES AUTORISÉES A VENIR CHERCHER L'(ES) ENFANT(S)
SUR LA STRUCTURE BABYGYM**

Nous soussignés, Madame et Monsieur

AUTORISONS les personnes ci-dessous à venir chercher mon enfant sur présentation de leur pièce d'identité.

Nom et Prénom	Adresse	Téléphone	Lien de Parenté

Date et signatures des représentants légaux :



PIECES A FOURNIR
AU DOSSIER ADMINISTRATIF
BABYGYM

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS TRAITÉ

Dossier à COMPLETER et à RENVOYER
par mail ou à déposer
au Pôle Famille

- ✓ Le dossier administratif babygym dûment rempli et signé

- ✓ L'attestation d'assurance responsabilité civile, pour l'année à venir (et dommages corporels si existante au contrat)

- ✓ 1 Photo de l'enfant, format identité

N.B : Le questionnaire santé est à CONSERVER par les familles et à présenter au médecin traitant, si une des réponses est positive.

❖ *Vous pouvez le télécharger, sur votre espace famille, dans la rubrique « documents ».*

FICHE SANITAIRE DE LIAISON

NOM DE FAMILLE :

PRENOM DE L'ENFANT :

DATE DE NAISSANCE :

SEXE :

VACCINATIONS (se référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccinations de l'enfant).

Vaccins obligatoires	Oui	Non	Dates des derniers rappels	Vaccins recommandés	Dates
Diphtérie				BCG	
Tétanos				Hépatite B	
Poliomyélite				Rubéole-Oreillons- Rougeole	
Ou DT polio				Coqueluche	
Ou Tétracoq				Autres (préciser)	

Si l'enfant n'a pas les vaccins obligatoires joindre un certificat médical de contre-indication

RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX CONCERNANT L'ENFANT

L'enfant a-t-il déjà eu les maladies suivantes :

<u>RUBÉOLE</u> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	<u>VARICELLE</u> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	<u>ANGINE</u> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	<u>RHUMATISME ARTICULAIRE AIGU</u> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	<u>SCALARTINE</u> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
<u>COQUELUCHE</u> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	<u>OTITE</u> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	<u>ROUGEOLE</u> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	<u>OREILLONS</u> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	

ALLERGIES* :

ASTHME Oui Non

MÉDICAMENTEUSES Oui Non

ALIMENTAIRES Oui Non

***si oui : précisez à quel produit :**

.....
.....

Nom et téléphone du médecin traitant :

.....
.....

INDIQUEZ CI-APRÈS

Les difficultés de santé (maladie, accident, crises convulsives, hospitalisation, opération, rééducation) en précisant les dates et les précautions à prendre.

.....
.....
.....
.....

RECOMMANDATIONS UTILES DES PARENTS

Votre enfant porte-t-il des lentilles, des lunettes, des prothèses auditives, des prothèses dentaires, etc
Précisez.

.....
.....
.....
.....

Nous soussignés, responsables légaux de l'enfant, déclarons exacts les renseignements portés sur cette fiche.

Date et signature des représentants légaux :

Les informations recueillies sur ce formulaire sont conservées sur support papier et par la Commune de Cormeilles-en-Parisis afin d'inscrire votre enfant à l'atelier Babygym. Elles sont collectées par le service Petite Enfance et sont destinées à ses seuls agents. Elles sont conservées pendant 5 ans. La base juridique du traitement est le contrat. Conformément à la réglementation en matière de protection des données à caractère personnel (loi du 6 janvier 1978 modifiée et Règlement Général sur la Protection des données n°2016/679 vous pouvez exercer vos droits d'accès aux données, de rectification, de limitation, de portabilité ou d'effacement en contactant le Délégué à la protection des Données Personnelles de la collectivité en envoyant un courriel à dpd@cigversailles.fr. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

REGLEMENT INTERIEUR DE LA SALLE BABYGYM

L'activité BABYGYM est destinée aux enfants de moins de 6 ans.

La BABYGYM est une activité, créée par la municipalité, qui a pour but de développer la motricité et l'éveil des enfants, par le biais des différentes activités mises en place (parcours moteurs, jeux collectifs, lutte, activités athlétiques, danse).

Cette activité est encadrée par deux éducateurs sportifs diplômés et une psychomotricienne.

La BABYGYM est également une activité ludique mais néanmoins éducative qui demande assiduité et répétition. De plus, elle se veut préventive puisqu'elle s'inscrit dans un programme de prévention contre la sédentarité et l'obésité chez les jeunes enfants (PNNS : Programme National Nutrition Santé).

ARTICLE 1 : INSCRIPTIONS

1. Conditions d'inscriptions :

L'activité BABYGYM est destinée aux enfants de 2 à 5 ans. La présence du parent est obligatoire pour les enfants de 2 ans et sur les cours mixtes 2/3 ans.

Pour les autres tranches d'âges, les cours sont dispensés en présence de l'éducateur uniquement.

Les enfants domiciliés sur la ville de Cormeilles-en-Parisis sont inscrits en priorité.

En cas de places libres, après la période d'inscription, les enfants des villes environnantes peuvent être acceptés.

2. Inscriptions :

Il est possible de s'inscrire au trimestre, au semestre ou à l'année.

Les inscriptions se font sur internet, sur le site de la ville, via « l'espace famille », pendant une période définie avant le début des cours.

L'inscription est validée à la réception du dossier Babygym complet en mairie.

En fonction des places disponibles, les inscriptions sont possibles en cours d'année, directement à la Babygym.

3. Cotisations :

Le règlement des cotisations a lieu en Mairie au service Facturation ou par internet.

Les cotisations sont payables au trimestre, au semestre ou à l'année en fonction de l'option prise à la 1ère inscription.

Lorsque la facture n'est pas réglée dans les délais, elle fait l'objet d'un titre de recette émis par la ville et transférée au Trésor Public chargé du recouvrement de la dette. Il envoie à l'utilisateur un « avis de somme à payer ». L'utilisateur devra s'acquitter directement de sa dette auprès du Trésor Public et pourra éventuellement solliciter la mise en place d'un échéancier de paiement.

4. Modalités de présence de l'enfant :

L'enfant est inscrit pour une séance par semaine.

Le choix du créneau horaire est défini lors de l'inscription sur l'espace famille.

En cas d'absence de l'enfant, quelle que soit la raison, les séances payées ne sont pas remboursées et ne donnent pas lieu au remplacement de la séance.

ARTICLE 2 : ACCUEIL ET ENGAGEMENT DES FAMILLES :

La pratique de cette activité se déroule dans la salle BABYGYM, au 17 rue Paul Belmondo, près du Square Rodin (quartier des Champs Guillaume).

Les cours se déroulent le lundi, le mercredi, le vendredi et le samedi matin, hors vacances scolaires.

Chaque parent s'engage à respecter les horaires d'arrivée et de départ des enfants.

Afin de garantir la durée des cours et de préserver la sécurité des enfants, les portes de la salle seront fermées dès le début et pendant toute la durée de l'activité.

L'usage du téléphone portable est strictement interdit pendant les cours, ainsi que les appareils photos et vidéos.

ARTICLE 3 : PROPRETE DES LOCAUX

Les usagers des locaux doivent veiller au maintien de la propreté des lieux.

Les chaussures extérieures ne sont pas autorisées dans la salle de motricité.

Un vestiaire est à disposition pour déposer les affaires.

ARTICLE 4 : OCCUPATION DES LOCAUX

La salle BABYGYM est mise à la disposition de différents intervenants, sur la semaine.

1. Respect du matériel :

Chaque intervenant doit veiller à ce que les lieux ainsi que le matériel mis à disposition soient rendus en l'état d'origine.

Toute dégradation constatée sera signalée, auprès du responsable du service petite enfance au **01.34.50.47.42** et par mail aux adresses suivantes :

petite-enfance@ville-cormeilles95.fr

babygym@ville-cormeilles95.fr

La salle de motricité doit être occupée dans l'état, c'est-à-dire avec le matériel et le parcours mis en place par les éducateurs de la BABYGYM.

Si toutefois, quelques modifications de l'aménagement devaient être apportées au cours d'une séance, les intervenants s'engagent à remettre en place le matériel comme à l'initiale.

2. Accessibilités des locaux et du matériel :

Le bureau est utilisé uniquement par les éducateurs de la BABYGYM.

Il doit rester fermé pendant les activités.

La réserve est un lieu de stockage du matériel, les enfants ne doivent pas y pénétrer.

Chaque intervenant doit prévoir sa trousse à pharmacie et ses fiches sanitaires.

L'occupation de la salle BABYGYM implique la connaissance et l'acceptation du présent règlement intérieur.